



Fondation Rurale
de Wallonie



CLDR

Compte-rendu / 15 février 2024 *Visioconférence*

Commune d'Etalle

Participants :

- Pour les membres de la CLDR (12) : voir liste en annexe 1
dont, pour la Commune : Melissa Hanus (échevine en charge du DR) et Henri Thiry (Bourgmestre)
- Pour le collège (hors CLDR) : Sébastien Peiffer
- Pour la Fondation rurale de Wallonie : Alisée Lequeux et Alexandra Thiry

Ordre du jour :

- Rapport annuel
- Divers

Annexe

- Liste de présences



1. Introduction

La réunion est introduite par la Commune.

2. Rapport annuel 2023

a. Un rapport annuel ?

Il s'agit du premier rapport annuel du PCDR d'Etalle, celui-ci ayant été approuvé en 2022 avec une première demande de convention approuvée en juillet 2023.

Objectifs du rapport annuel

- Proposer une vue d'ensemble sur l'Opération de Développement Rural en cours,
- Permettre à la DGO3 d'évaluer la dynamique de la commune.

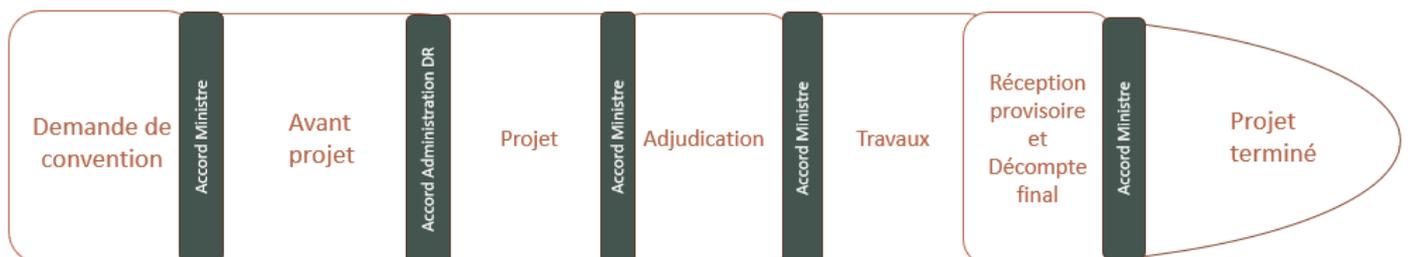
C'est aussi une obligation légale pour :

- Assurer un suivi des opérations de développement rural,
- Justifier le bon usage de l'argent public.

Un rapport annuel est divisé en deux parties :

- 1 tableau Excel reprenant les conventions en cours et leur état d'avancement,
- 1 document Word avec le rapport comptable des projets DR terminés, le rapport de la CLDR & la programmation triennale.

b. Suivi d'une convention



c. Conventions & action en cours

Aménagement du presbytère et de ses abords en maison multiservices & aménagement du terrain du grand feu en espace partagé à Vance

Historique

- Mars 2023 : dépôt des deux demandes de convention
- Juillet 2023 : approbation des deux fiches-projets de Vance par la Ministre
- Désignation d'un auteur de projet : A.3 Architecture (Arlon)
- Novembre 2023 : rencontre avec les représentants des futurs utilisateurs

1^{er} semestre 2024

- Travail sur l'avant-projet par l'auteur
- Présentation de l'avant-projet aux habitants, utilisateurs et à la CLDR
- Présentation de l'avant-projet à la DGO3

Espace de convivialité nature à Chantemelle

- Dossier de demande de convention approuvé par le Conseil le 24 août 2023 : en attente de la signature de la Ministre.
- Suites ? Désignation d'un auteur et travail sur un avant-projet (une fois la signature obtenue).

Mortinsart – aménagement des abords du lavoir

- Le lavoir n'est pas classé (vérification auprès de l'Awap – agence wallonne du patrimoine).
→ Le DR peut donc financer la restauration du lavoir + l'aménagement de l'espace de convivialité
- Réunion de demande de convention le 19 décembre 2023
- Dossier de demande de convention approuvé par le Conseil fin janvier
- A envoyer à l'Administration pour le 15 février 2024

Action – Rencontre des associations

- 28 personnes présentes, une vingtaine d'associations représentées
- Conclusions ?
 - Difficultés à recruter et à garder des bénévoles ;
 - Besoin d'un soutien administratif ;
 - Mise en place d'un calendrier commun ;
 - Améliorer la visibilité des activités organisées par les associations ;
 - Mutualiser les ressources (humaines et matérielles).

d. La CLDR

Composition

Depuis la mise en place de la CLDR, 9 personnes ont démissionné :

- Nathalie Boutet
- Valérie Egon
- Noëline Hanus
- Marie-Neige Kaiser
- Isabelle Mauny
- Jean-François Mergaux
- Marie-Jeanne Robinet
- Sébastien Peiffer
- Isaline Vandekerkove

En 2023, on acte une autre démission (Laurence Libois). Etant donné qu'il s'agit du premier rapport annuel de la Commune d'Etalle, ces départs sont désormais officialisés.

Deux nouveaux membres ont rejoint la CLDR (Louis Verlaine et Guy Fagny).



A noter que la composition de la CLDR n'est pas modifiée de plus de 50%.

Réunions en 2023

- 07 mars 2023 : PAED, Vance et réflexion sur les actions
- 06 juin 2023 : rencontre des associations
- 20 juin 2023 + visio le 29 juin : demande de convention (Chantemelle)
- 07 novembre 2023 + visio le 16 novembre : demande de convention Mortinsart & Mobicoop Sud-Lux
- 10 novembre : GT Vance avec les associations (esquisse)

Programmation triennale

Le Collège propose :

- 2024 : Sivry – aménagement de la placette centrale
- 2025 : Etalle – aménagement des abords de la Semois (// appel à projets Trame verte et bleue)
- 2026 : Villers – aménagement du Cercle Saint-Martin/ancien presbytère et de ses abords

Remarques/ Questions :

- La Commune indique que les actes ont été passés, elle est propriétaire de l'ancien presbytère de Villers.
- Qu'en est-il du projet d'aménagement du centre d'Etalle ? Une partie sera aménagée via le projet des abords de la Semois : création d'une passerelle du côté de l'ancienne pharmacie Hittelet, en amont du pont de la Semois, pour permettre aux piétons de rejoindre le centre sportif en toute sécurité (et donc de lier les deux côtés du village).
- La Commune peut-elle rendre un avis sur le fait de mettre une haie à côté d'une voie lente pour la protection des usagers, notamment pour la liaison douce entre Vance et Etalle ? Non, la Commune ne peut pas remettre un avis sur cette question car il s'agit d'une route régionale. La piste cyclable en question se trouvera du côté gauche de la route en allant vers Vance. Elle est prévue pour le printemps 2025.
- Les années mentionnées dans la programmation triennale correspondent-elles à la demande de convention ou à la fin des travaux ? Les dates correspondent à l'année où est déposée la demande de convention. Une fois la convention-faisabilité signée, la Commune a 24 mois pour arriver à l'adjudication.
- Où en est le projet du cœur de village de Sainte-Marie ? De base, ce projet faisait partie de la programmation du PCDR et est en lot 1 (= prioritaire). La Commune a eu l'opportunité de le rentrer dans un appel à projets de la Région wallonne « Cœur de village ». Le dossier a été accepté dans le cadre de cet appel à projets. Les injonctions de la Région wallonne sont difficiles à respecter mais un marché public pour désigner un auteur devrait être lancé rapidement.
- L'échevine en charge du DR, Mélissa Hanus, se questionne quant à la possibilité de refaire des consultations citoyennes. En effet, celles-ci datent d'il y a 5 ans et la

Commune a évolué depuis. Il pourrait être intéressant d'actualiser les besoins. La FRW confirme qu'une actualisation des besoins est réalisée lors de l'activation de chaque fiche-projet. En effet, la CLDR mais aussi les habitants ou les utilisateurs sont consultés afin de vérifier l'adéquation du projet avec leurs demandes et besoins (cf. Vance). A noter que la liste des projets du PCDR approuvé par le Gouvernement wallon est figée. La Commune a tout de même la possibilité de rentrer deux nouveaux dossiers sur ses 10 ans de mise en œuvre en sachant que ceux-ci doivent être conformes à la stratégie et aux objectifs du PCDR (possibilité d'ajouter un projet une fois tous les 5 ans).

⇒ **La CLDR approuve ce rapport annuel et cette programmation triennale.**

*Pour la FRW,
Alisée Lequeux & Alexandra Thiry*

ANNEXE : présences CLDR

Présents (12) :

| | |
|------------------|-----------|
| Bricot | Fabienne |
| Comblen | Julie |
| Dury | Caroline |
| Hanus | Melissa |
| Lequeux | Françoise |
| Maillen | Angélique |
| Neuberg | Cécile |
| Nougarède | François |
| Renauld | Marie |
| Servais | Jean-Marc |
| Thiry | Henri |
| Verlaine | Cindy |

Excusés (4) :

| | |
|-----------------------|---------|
| Bechet | Michel |
| Felten | Sylvain |
| Van Buggenhout | Lieve |
| Verlaine | Louis |